

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le 7 avril à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sillas, sous la Présidence de M Jean-Jacques COUSTOLLE.

Étaient présents : DURANTAU Viviane, LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD Georges et LUMMAUX Patrick de CAPTIEUX ; COUSTET Nicole et DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, JEAN Jean-Pierre de GRIGNOLS ; LAFARGUE Christian et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; LOUBIERE Pierre et BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Pierre LOUBIERE

Date de convocation : le 31 mars 2008

.....

Monsieur DABITCH souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires pour cette séance de travail importante. Il remercie tous ceux et celles qui vont quitter le conseil communautaire ce soir.

Jean-Jacques COUSTOLLE introduit la séance en expliquant qu'il s'agit de son dernier conseil communautaire. Le verdict des élections a en effet frappé.

En sept ans, la Communauté de Communes a accompli un long chemin depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Il souligne le travail accompli par Marc LALANNE, l'un des piliers fondateurs de cette communauté et premier président de la Communauté de Communes durant une courte période de trois mois.

Jean-Jacques COUSTOLLE précise qu'il a aimé travailler pour cette collectivité et qu'il la regrettera même si son souhait n'était pas de se représenter à la présidence. Sa volonté a toujours été de travailler dans la plus grande objectivité, en veillant toujours à préserver l'intérêt général, tout en gardant une attention particulière pour les seize communes.

Beaucoup d'hésitations ont pu naître, sans doute du fait de la taille et de la jeunesse de la structure. Les moyens financiers ont manqué, ce qui a contraint souvent à revenir sur des décisions. Aujourd'hui le territoire a gagné en population, mais il faudra sans doute songer à un regroupement avec d'autres territoires pour répondre aux exigences de l'Etat. Il faudra que la communauté soit digne pour ceux avec lesquels elle se mariera.

Des projets ont abouti avec l'inauguration de la Maison de l'Enfance de Captieux en 2003, l'ouverture de la déchèterie en septembre 2006 et enfin la construction de la Maison de l'Enfance de Grignols, achevée en 2008. Le bilan n'est donc pas si mauvais.

En 2004, la collectivité a intégré le service d'aide à domicile. Des modifications statutaires ont également permis d'intégrer de nouvelles compétences, comme l'aménagement numérique du territoire avec l'adhésion de la Communauté au Syndicat Gironde Numérique.

En 2007, d'importants dossiers ont été lancés comme la micro-signalisation des centres-bourgs, le lancement des études d'urbanisme, la vectorisation des plans cadastraux, la réalisation de grosses opérations de travaux de voirie, l'étude relative à l'Ecopôle...

Jean-Jacques COUSTOLLE a travaillé avec deux directeurs des services, Jean-Luc GLEYZE, l'un des piliers de la Communauté de Communes et Sophie PUYO. Il les remercie pour leur travail, leur sens de l'intérêt pour le service public. Ses remerciements vont aussi pour l'ensemble des agents communautaires qui, pour la plupart, ont œuvré de la meilleure façon.

Il formule cependant quelques regrets concernant l'encontre de certains personnels qui n'ont pu respecter leur obligation de réserve durant la période électorale.

Ses remerciements vont aussi vers ses cinq vice-présidents, qui ont travaillé à ses côtés.

Il souhaite à la nouvelle équipe de grandir et de réussir seule ou avec d'autres.

\*\*

## **Adoption du compte-rendu du Conseil Communautaire du 5 mars à Goulade**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Pierre LOUBIERE souhaite faire une remarque concernant la réalisation de la charte intercommunale d'urbanisme. Il note de grandes similitudes avec le Livre Blanc élaboré par le Pays et le Parc Naturel régional des Landes de Gascogne et le document produit par le cabinet METAPHORE ; cela ne nuit toutefois en rien à la qualité du document.

\*\*

## **Vote des budgets 2008**

### **A- BUDGET ANNEXE DU SPANC**

#### **1- Présentation**

M. LOUBIERE présente l'analyse chiffrée qui a servi de support à l'élaboration du budget et notamment les prévisions en matière de vérifications des installations neuves et existantes.

L'Agence Adour Garonne aide les collectivités pour la mise en place et le démarrage des SPANC à hauteur de 155 € pour chaque contrôle initial de conception, implantation, réalisation (neuf ou réhabilitation) conforme. Une subvention sera donc sollicitée auprès de l'Agence.

Le Conseil général aide la vérification des installations existantes, sur la base de 40 % du montant hors taxes des vérifications planifiées annuellement.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 79 350 €.

Il est prévu une subvention d'exploitation de 2213 €, versée par le budget général. Cette subvention n'a qu'un caractère prévisionnel.

#### **2- Vote**

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire adopte le budget présenté à l'unanimité.**

### **B- BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

#### **1- Présentation**

Pour la section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 556 422.84 €, avec un résultat d'exploitation reporté de + 99 121.03 €.

En section d'investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 195 506.61 €, dont un solde d'exécution reporté de + 7 256.21 €.

M. LOUBIERE demande à Sophie PUYO d'exposer les coûts prévisionnels d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers (ordures ménagères et déchets de déchèterie).

En investissement, les principaux projets sont les suivants :

- possibilité de s'équiper d'un compacteur pour réduire le volume des déchets dans les bennes de la déchèterie. L'opération pourrait être financée à hauteur de 40 % de la dépense hors taxes par le Conseil Général ;
- provisions pour la réhabilitation des décharges de Marions et Captieux. Il est à noter que ces provisions sont moindres par rapport au budget précédent, ceci pour maîtriser l'augmentation de la redevance ;
- achat de plateformes béton pour stabiliser les bacs de regroupement. Un équipement de 100 plateformes serait envisageable cette année. L'opération pourrait être subventionnée par le FDAEC ;

- acquisition d'un logiciel pour la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et le prélèvement automatique (subvention possible du FDAEC)
- implantation d'un totem pour les DASRI (projet déjà inscrit au budget 2007).

M. LOUBIERE précise à l'Assemblée que le produit attendu de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est de 448 897 €. La prochaine équipe communautaire devra déterminer le processus de calcul de la REOM.

## **2- Vote du budget**

Le budget est soumis au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

### **B- BUDGET GENERAL**

#### **1- Présentation**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 876 501.10 € et en section d'investissement à la somme de 1 396 746.37 €.

Le résultat de fonctionnement reporté (R 002) est de 295 991.84€. En investissement, les restes à réaliser recettes s'élèvent à 583 991 €, et à 309 627 € pour les dépenses. Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est de - 363 758.84 €.

M. LOUBIERE note la nécessité de relancer une réflexion sur la modification de la fiscalité de la collectivité pour gagner notamment en dotation globale de fonctionnement. A titre d'information, la DGF de Captieux-Grignols est de 161 879 € cette année, Bazas, qui a adopté la TPU, percevra 281 627 € et Villandraut, qui est TPU mixte, 289 296 €.

Il cède la parole à Sophie PUYO pour la présentation du détail des services, ainsi que des principales opérations d'investissement qui sont les suivantes :

- lancement des documents opérationnels d'urbanisme (cartes ou PLU). Le budget a été établi sur la base de 16 PLU. Les communes devront se prononcer rapidement en faveur de la carte ou du PLU. L'opération est estimée à 233 654.28 € TTC. Mode de financement : en cas de réalisation d'un PLU, l'Etat verse de la DGD à hauteur de 22 000 € pour les deux chefs-lieux de cantons et 4000 € pour les petites communes.
- Solde des factures de réalisation de la Maison de l'Enfance et équipement intérieur.
- Poursuite de l'étude relative à la réalisation d'un Ecopôle
- Achèvement du programme de mise en place des panneaux relais informations services dans les centres-bourgs.
- Achat d'un photocopieur noir et blanc et couleurs pour le service administratif.
- Travaux de voirie 2008 : le programme proposé par la commission s'élève à 250 630.40 € HT.

#### **2- Détermination des taux des quatre taxes**

Le produit fiscal attendu des taxes additionnelles est de 383 896 €. Pour cela, le coefficient de variation à appliquer sur les taux de référence serait de 1.041587.

Il est proposé de voter les taux suivants :

- taxe d'habitation : 2.90
- taxe foncière : 3.85
- taxe foncière (non bâti) : 10.59
- taxe professionnelle : 2.70.

**Appelé à délibérer, le Conseil approuve à l'unanimité les taux des quatre taxes.**

#### **3- Vote du budget**

Le budget est soumis au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*

## Demandes de subventions

### 1- DGE

Jean-Jacques COUSTOLLE présente au Conseil Communautaire le projet de travaux de grosses réparations sur la voirie communale pour l'année 2008. Le devis établi par les services de la DDE s'élève à la somme de 250 629.40 € H.T, soit 299 752.76 € TTC. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la D.G.E 2008.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide :**

- de procéder aux travaux 2008 de grosses réparations sur la voirie communale pour un montant de 250 629.40 € HT,
- de solliciter une subvention au titre de la D.G.E 2008,
- d'arrêter le plan de financement établi comme suit :

➤	subvention DGE 25 % :	62 657.35 €
➤	subvention Conseil Général – FDAVI, 20 % :	50 125.88 €
➤	autofinancement 55 % :	137 846.17 €
	<b>Total =</b>	<b>250 629.40 €</b>

- d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à la demande de subvention.

### 2- Fonds départemental d'aide à la voirie communautaire

Dans le cadre de l'opération de voirie 2008, une demande de subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Général au titre du FDAVI pour un montant de 50 125.88 €.

### 3- FDAEC

Jean-Jacques COUSTOLLE informe le Conseil Communautaire des modalités d'attribution du fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Général.

Les opérations qui pourraient être éligibles au FDAEC sont les suivantes :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Part	Montant
Travaux de voirie	144 500 €	FDAEC	50 %	72 250 €
		Autofinancement	50 %	72 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>144 500 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>144 500 €</b>

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Part	Montant
Logiciels facturation OM	2 120 €	FDAEC	80 %	1 696 €
		Autofinancement	20 %	424 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 120 €</b>	<b>Sous-total</b>		<b>2 120 €</b>
Plateformes béton containers OM	14 613 €	FDAEC	80 %	11 691 €
		Autofinancement	20 %	2 922 €
<b>Sous-total</b>	<b>14 613 €</b>	<b>Sous-total</b>		<b>14 613 €</b>
Photocopieur	4 600 €	FDAEC	80 %	3 680 €
		Autofinancement	20 %	920 €
<b>Sous-total</b>	<b>4 600 €</b>	<b>Sous-total</b>		<b>4 600 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 333 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>21 333 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>165 833 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>165 833 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **décide de réaliser en 2008 l'ensemble des opérations désignées ci-dessus pour un montant total de 165 833 € HT ;**
- **sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du FDAEC, pour un montant de 89 317 €, qui se répartira de la manière suivante :**
  - **41 737 € HT en provenance du canton de Captieux**
  - **47 580 € HT en provenance du canton de Grignols ;**
- **charge le Président de solliciter la subvention auprès du Conseil Général.**

\*\*

### **Renouvellement de la convention d'aide à domicile avec la commune de Maillas**

Jean-Jacques COUSTOLLE explique au Conseil Communautaire que dans l'attente de la création du CIAS de la Douze, la commune de Maillas avait sollicité le renouvellement de la convention d'aide à domicile avec la Communauté de Communes pour une durée de 3 mois. La convention a pris fin au 31 mars 2008.

Le CIAS ne sera en fait opérationnel qu'au 1<sup>er</sup> mai 2008. Monsieur le Maire de Maillas a donc sollicité le renouvellement de la convention pour 1 mois supplémentaire.

**Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **approuve le renouvellement de la convention d'aide à domicile avec la commune de Maillas pour une durée supplémentaire d'un mois,**
- **autorise le Président à signer ladite convention.**

\*\*

### **Questions diverses**

#### **1- Sensibilisation des agents utilisateurs des produits phytosanitaires.**

Lors du dernier conseil communautaire, la commune de Captieux avait proposé que tous les agents techniques du territoire soient sensibilisés à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Un devis a été sollicité auprès de l'association HSEN. La prestation supplémentaire s'élèverait à 970 €, soit un coût global de 2970 €. Il faut rappeler que l'opération est subventionnée à hauteur de 1000 € par le programme Leader +.

HSEN préconise en revanche de maintenir le principe de la commune pilote.

Après débat, le Conseil Communautaire approuve le devis complémentaire et maintient Grignols en tant que commune pilote du territoire.

**Séance levée à 23 heures**